



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2014

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 10 mars 2014 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents lors de la présente séance, Mme la conseillère Céline Beauregard (maresse de la Municipalité de La Macaza) et le conseiller André Tremblay.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, motive l'absence de Mme la conseillère Céline Beauregard, mairesse de La Macaza, laquelle ne peut être présente étant donné que la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza a lieu également ce soir. La Ville désire présenter ses excuses auprès de Mme Beauregard pour le choix de la date de cette séance extraordinaire et elle prend bonne note que les séances du conseil de la Municipalité de La Macaza ont lieu le deuxième lundi du mois.

007/10-03-14-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014
3. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires
4. Appropriation du surplus accumulé pour défrayer les coûts de la réparation de la toiture du bâtiment abritant le garage municipal du secteur L'Annonciation et la caserne du secteur L'Annonciation-Marchand
5. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'équipements de sauvetage hors route
6. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation à la caserne du secteur L'Annonciation-Marchand



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2014

7. Période de questions du public
8. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

008/10-03-14-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 3 février 2014 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la mairesse, Mme Déborah Bélanger, dépose une nouvelle déclaration de ses intérêts pécuniaires, laquelle remplace celle déposée le 12 novembre 2013.

009/10-03-14-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE LA RÉPARATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT ABRITANT LE GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR L'ANNONCIATION ET LA CASERNE DU SECTEUR L'ANNONCIATION-MARCHAND

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'autorisation donnée à l'automne 2013 au Service des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge pour la réparation de la toiture du bâtiment abritant le garage municipal du secteur L'Annonciation de la Ville et la caserne du secteur L'Annonciation-Marchand.

Que la moitié de la dépense, soit le montant total de 7 296,85 \$ incluant les taxes applicables soit pris à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE

010/10-03-14-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE HORS ROUTE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge à faire l'achat d'équipements de sauvetage hors route, auprès du « Club Sportif Les Franc-Nord Macaziens inc. » soit une civière et une remorque double qui permettra le transport de ladite civière et du véhicule tout terrain appartenant déjà à la Ville, au montant total de 4 500 \$ avant les taxes applicables, soit 3 000 \$ pour la civière et 1 500 \$ pour la remorque.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2014

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

011/10-03-14-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION À LA CASERNE DU SECTEUR L'ANNONCIATION-MARCHAND

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge à faire l'achat et l'installation d'un système de ventilation à la caserne du secteur L'Annonciation-Marchand pour un montant maximal de 15 000 \$ incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée au cours de la présente séance.

012/10-03-14-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée. Il est 19 h 36.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse